



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour d'avril deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Jean-Sébastien Cloutier, préfet suppléant
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M. Dario Jean, maire suppléant de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Giovanni Mancini, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents : M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre

Sont également présents :
M. Michel Thibault, directeur général adjoint MRC
M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Jean-Sébastien Cloutier, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Michel Thibault, directeur général adjoint, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 6998-04-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 6999-04-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 a été courriellé à chacun des maires le 5 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal

de la séance ordinaire du 14 mars 2011 du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

MRC

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7000-04-2011

Listes des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 154 083,34\$
Comptes payés, pour un total général de 152 947,30\$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 55 437,55\$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RESOLUTION NUMERO 7001-04-2011

Appui, MRC du Rocher-Percé

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC du Rocher-Percé relative à la formation destinée aux élus et aux administrateurs du monde municipal concernant la gouvernance municipale

CONSIDÉRANT QUE cette formation pourrait s'avérer utile pour les élus et les administrateurs du monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie La MRC du Rocher-Percé dans sa demande faite auprès du ministère des Affaires municipales, de régions et de l'Occupation du territoire, de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités afin que ceux-ci contribuent financièrement avec l'Université Laval pour que cette formation soit donnée également en région, particulièrement sur le territoire de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7002-04-2011

Appui, Les Événements gaspésiens (LEG)

CONSIDÉRANT le rôle important de *Les Événements gaspésiens (LEG)* dans la politique-cadre de développement du tourisme durable de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE *Les Évènements gaspésiens* ont un apport important dans les secteurs d'activités suivants : le tourisme, l'emploi, la culture, l'éducation et l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE *Les Évènements gaspésiens* ont un apport important dans le maintien et la création d'emploi ainsi que dans le développement touristique, culturel et économique pour une région qui en a grandement besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie *Les Évènements gaspésiens* (LEG) dans sa démarche de reconnaissance dans la stratégie ACCORD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7003-04-2011

Appui, Municipalité de Les Méchins – Relance du projet éolien de 150 MW

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Les Méchins, de Grosses-Roches et de Saint-Jean-de-Cherbourg désirent relancer, sur leur territoire, le projet éolien de 150 MW abandonné par Cartier Énergie;

CONSIDÉRANT QUE la relance de ce projet aura des retombées pour l'ensemble des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches entreprises par les municipalités de Les Méchins, de Grosses-Roches et de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de relancer le projet éolien de 150 MW sur leur territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7004-04-2011

Exploramer, demande de financement

CONSIDÉRANT QUE le Centre exploramer demande une aide financière afin de compléter son budget 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie mise énormément sur le tourisme pour assurer son développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts est le musée le plus couru en Gaspésie avec un achalandage de 18 000 visiteurs en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Exploramer est l'un des principaux employeurs de la région haute-gaspésienne (27 emplois) dont plusieurs jeunes de niveau universitaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Exploramer a besoin d'un soutien financier additionnel afin de poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GIOVANNI MANCINI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie financièrement le Centre Exploramer au cours de son prochain exercice financier (2011-2012) pour un montant de 10 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN DEUXIÈME PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Jean-Sébastien Cloutier, nomme au titre de 2^e préfet suppléant, M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat. M. Michel Thibault procède à l'assermentation de M. Landry.

RESOLUTION NUMERO 7005-04-2011

Congé sans solde du préfet

CONSIDÉRANT la candidature du préfet pour le Parti Conservateur en vue des élections fédérales du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT sa demande de congé sans solde pour la période du dimanche 27 mars 2011 au lundi 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde, au préfet, le congé sans solde demandé.

M. Jean-Sébastien Cloutier remplacera le préfet, M. Allen Cormier, durant son absence.

M. Judes Landry remplacera M. Jean-Sébastien Cloutier durant la période du 18 au 29 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7006-04-2011

Direction générale

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie, M. Jacques Paquin, par son attitude a rompu le lien de confiance entre la MRC et le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires et ce, pour des motifs sérieux doit congédié le directeur général, M. Jacques Paquin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE procède au congédiement de M. Jacques Paquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7007-04-2011

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT le congédiement du directeur général du CLD et de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Jacques Paquin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire que le directeur général soit affecté uniquement à l'administration de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. procède à la nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier uniquement pour l'administration de la MRC;
2. nomme M. Michel Thibault directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7008-04-2011

Nomination d'une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M^{me} Charlotte Ouellet directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7009-04-2011

Autorisation de signatures pour les effets bancaires

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

2. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe représentants de la personne morale à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

Ces représentants pourront, au nom de la personne morale, faire signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière. Cependant, sur un effet

bancaire sur lequel il doit apparaître plus d'une signature, l'une d'elle devra être une signature écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7010-04-2011

Répartition du budget 2011-2012 du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le budget 2011-2012 du Pacte rural s'élève à 501 801,25\$;

CONSIDÉRANT le document déposé sur la répartition du budget 2011-2012 du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE répartisse le budget 2011-2012 du Pacte rural, s'élevant à 501 801,25\$, de la manière suivante :

250 901,25\$ au budget régional (*de cette somme un montant de 241 500\$ étant déjà engagé, le solde disponible est donc de 9 401,25\$*) et 250 900\$ au budget local, ce dernier réparti de la façon suivante :

10 000\$ par municipalité et TNO, soit 90 000\$, et le montant restant, soit 160 900\$, réparti au prorata de la population (*décret 1069-2010 publié le 8 décembre 2010 par le MAMROT*) :

Municipalités	Population	%	\$
Cap-Chat	2 724	0.23	46 219,45\$
Sainte-Anne-des-Monts	6 681	0.55	98 833,39\$
La Martre	264	0.02	13 510,26\$
Marsoui	332	0.03	14 414,41\$
Rivière-à-Claude	157	0.01	12 087,54\$
Mont-Saint-Pierre	217	0.02	12 885,32\$
Saint-Maxime du Mont-Louis	1 151	0.10	25 304,18\$
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	361	0.03	14 800,01\$
TNO	214	0.02	12 845,43\$
Territoire de la MRC (régional)	0	0.00	9 401,25\$
TOTAL	12 101	1.00	260 301,25\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7011-04-2011

Pacte rural, projet *Fête du bois flotté 2011 – 10^e anniversaire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CADERP pour le projet *Fête du bois flotté 2011 – 10^e anniversaire*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 25 000\$ au CADERP, pour le projet *Fête du bois flotté 2011 – 10^e anniversaire*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7012-04-2011

Pacte rural, projet *Salle de réception*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'École Gabriel-Le Courtois pour le projet *Salle de réception*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 6 000\$ à l'École Gabriel-Le Courtois, pour le projet *Salle de réception*, lequel montant sera pris dans de la manière suivante :

- 3 000\$ dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
- 3 000\$ dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7013-04-2011

Abrogation de la résolution numéro 6903-01-2011 titrée *Fonds de soutien aux territoires en difficulté, volet V, partie B, Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine pour le projet d'acquisition d'un camion autopompe;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité du Fonds de diversification de la MRC de La Haute-Gaspésie par rapport à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 6903-01-2011 titrée *Fonds de soutien aux territoires en difficulté, volet V, partie B, Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine*
2. appuie la demande d'aide financière à l'intérieur du programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté, volet V, partie B, de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, pour le projet d'acquisition d'un camion autopompe auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PONCTUELLES

La Fondation du Cinéma Haute-Gaspésie a déposé une demande d'aide financière au comité de la politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles pour le projet *Huitième édition du festival de films des cinq continents*.

Le conseil des maires ne donnera pas suite à cette demande.

RESOLUTION NUMERO 7014-04-2011

Recommandation du comité consultatif agricole – Demande d'exclusion de la zone agricole / Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'est adressée à la MRC afin de recevoir une recommandation concernant l'exclusion de la zone agricole d'un terrain identifié comme étant le lot B-4, rang Ouest de la Rivière Ste-Anne, canton Cap-Chat (situé le long de la route Bellevue);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Haute-Gaspésie a étudié cette demande d'exclusion lors de réunions tenues en juin 2010, novembre 2010 et mars 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'appuie pas la demande d'exclusion de la zone agricole adressée à la MRC par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7015-04-2011

Budget de fonctionnement Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se termine en septembre 2011;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir une ressource afin que le dossier de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se poursuive;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à la CRÉGÎM de reconduire l'entente de financement pour le fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer le maintien d'une personne ressource de la manière suivante :

25 000\$ pour l'année 2011;

55 000\$ par année de 2012 à 2014 avec indexation de 2% par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7016-04-2011

Addenda au protocole d'entente entre le MAMROT et la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du *Fonds conjonctuel de développement*

CONSIDÉRANT la réception d'un addenda concernant le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du *Fonds conjonctuel de développement*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Allen Cormier, préfet à signer l'addenda concernant le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du *Fonds conjonctuel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7017-04-2011

Politique culturelle de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'importance de la culture dans le développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désirait se prémunir d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a engagé, en 2008, un agent de développement culturel afin qu'il élabore une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté par sa résolution numéro 6332-05-2009 la formation d'un comité culturel afin d'enclencher le processus de mise en œuvre d'une politique culturelle devant mener à son adoption;

CONSIDÉRANT que l'élaboration et l'adoption d'une politique culturelle constituaient l'objectif principal de l'entente VVAP avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GIOVANNI MANCINI ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la politique culturelle déposée par l'agent de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7018-04-2011

Vérification comptable pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit mandater une firme comptable pour la vérification comptable de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'exercice financier 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L. pour effectuer la vérification comptable de la MRC pour l'exercice financier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7019-04-2011

Délaï demandé pour le rapport financier 2010 et le rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT qu'avant le 30 avril, le directeur général doit déposer le rapport financier qu'il a dressé et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT qu'après ce dépôt, et au plus tard le 30 avril 2010, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe doivent être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'un des organismes à être consolidé n'a pas encore fourni à la MRC ses états financiers;

CONSIDÉRANT que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe seront déposés ultérieurement au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GIOVANNI MANCINI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 30 juin 2011 pour déposer le rapport financier et le rapport du

vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010, de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7020-04-2011

Renouvellement de l'Entente de service – administration des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit renouveler l'entente de service relative à l'administration des systèmes informatiques, échue depuis le 31 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MAIRES PRÉSENTS QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la procédure d'appel d'offres sur invitation auprès de diverses entreprises spécialisées en informatique pour effectuer l'administration des systèmes informatiques de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVELLE FORMATION DU COMITÉ FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Une restructuration du comité Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale étant en cours, la coordonnatrice déposera prochainement, pour approbation, la nouvelle liste des membres du comité au conseil des maires.

BILAN DE LA RENCONTRE AVEC L'ADJOINT DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MONSIEUR GERMAIN CHEVARIE

En mars dernier, le préfet, M. Allen Cormier, a rencontré M. Germain Chevarie, adjoint au ministre de la Santé et des Services sociaux à Québec. M. Cormier, étant absent à cette séance, fera un compte-rendu de sa rencontre, au conseil des maires, à son retour.

RESOLUTION NUMERO 7021-04-2011

Gestion du FSTD

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire confier au CLD de La Haute-Gaspésie la gestion du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. demande au CLD de La Haute-Gaspésie de gérer le dossier FSTD;
2. accorde au CLD de La Haute-Gaspésie une aide financière représentant 10% de la somme à gérer, soit 42 500\$ sur 3 ans, pour l'embauche d'une ressource;
3. entreprenne des démarches afin de trouver le financement pour maintenir en place durant 3 ans une personne-ressource.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7022-04-2011

Abrogation de la résolution numéro 6928-02-2011 titrée *Appui Phare de La Martre, phare désigné phare patrimonial*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* adoptée par le gouvernement du Canada entré en vigueur en mai 2010 et que l'intention de ce dernier est de disposer à son gré des phares et des installations similaires ;

CONSIDÉRANT QUE le *Musée des phares de La Martre* est situé dans la municipalité de La Martre et est en conséquence compris dans le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le *Musée des phares de La Martre* est un monument emblématique riche en histoire ;

CONSIDÉRANT QUE le *Musée des phares de La Martre* protège, entretient et valorise l'histoire du phare de La Martre ;

CONSIDÉRANT QUE le *Musée des phares de La Martre* désire acquérir le phare de La Martre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 6928-02-2011 titrée *Appui Phare de La Martre, phare désigné phare patrimonial*
2. appuie les démarches de l'organisme *Musée des phares de La Martre* auprès du ministre responsable de Parcs Canada afin qu'il étudie sa candidature en vue d'une désignation en tant que phare patrimonial aux termes de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* et examine l'inclusion des bâtiments connexes suivants : Musée et bureaux-boutique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7023-04-2011

Demande d'aide financière – Municipalité de La Martre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre demande une aide financière pour la réalisation du projet de compostage communautaire La Martre / Cap-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de coordination et de mise en place de ce projet s'élèvent à 7 637\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre investit 5 637\$ ainsi que l'utilisation de ressources publiques municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde, à la Municipalité de La Martre, une aide financière de 2 000\$.

Montant à être pris dans le surplus de l'enfouissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7024-04-2011

Signature Entente VVAP

CONSIDÉRANT la réception de la Convention relative à *l'aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine* intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine Saint-Pierre et la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Michel Thibault, à signer la Convention relative à *l'aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine* intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine Saint-Pierre et la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7025-04-2011

Projet Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT les activités suivantes dans le cadre du Projet Haute-Gaspésie en Forme :

- *Action-pilote : le yoga à l'école;*
- *Midis-animés;*
- *Initiation aux arts du cirque;*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GIOVANNI MANCINI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde des aides financières, sur présentation de factures, aux organismes suivants :

- à l'école des Bois et Marées :
 - 1 120\$ pour l'activité *Initiation aux arts du cirque;*
 - 300\$ pour l'*action-pilote : le yoga à l'école;*
- à l'école Notre-Dame-des-Neiges
 - 300\$ pour l'*action-pilote : le yoga à l'École*
 - les services de l'animatrice-sportive, trois midis par semaine, pour l'activité *Midis-aminés*. En contrepartie, l'école Notre-Dame-des-Neiges s'engage à verser à Haute-Gaspésie en Forme une contribution de 420\$ en échange de l'animation.

Lesquels montants seront pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7026-04-2011

Autorisation signature – Protocole d'entente Projet de diversification et de restructuration économique de la MRC (FISR)

CONSIDÉRANT la réception prochaine du *Protocole d'entente relatif au Projet de diversification et de restructuration économique de la MRC (P5200-FSR-2410)* entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GIOVANNI MANCINI ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le *Protocole d'entente relatif au Projet de diversification et de restructuration économique de la MRC (P5200-FSR-2410)* entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7027-04-2011

École de cirque

CONSIDÉRANT l'offre de l'École de cirque de la Gaspésie pour des activités de cirque sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est proposée à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'avère intéressante d'un point de vue pédagogique pour nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE recommande aux municipalités d'accepter l'offre de l'École de cirque de la Gaspésie concernant le financement des activités de formation offertes par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

Aucune.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE / PROGRAMME DE RÉPARATION D'URGENCE (PRU) 2010-2011

À titre d'information, le rapport de fin d'année financière pour le programme de réparation d'urgence (PRU) 2010-2011 de la Société d'habitation du Québec est déposé au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

Aucune.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESOLUTION NUMERO 7028-04-2011

Engagement préposé aux opérations des écocentres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert un concours d'emploi pour l'engagement d'un préposé aux écocentres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage M. Nicolas Dionne au salaire prévu à l'échelon 1 de la politique de relations de travail ainsi qu'aux conditions qui y sont prévues.

La durée du travail sera minimalement de 14 semaines par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7029-04-2011

Achat en commun de Chlorure de Calcium

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres faite en collaboration avec les MRC d'Avignon et de Bonaventure, relative à l'achat de chlorure de calcium liquide pour l'entretien du chemin menant au site d'enfouissement sanitaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la soumission de la compagnie SEBCI inc., au coût de 380 \$/m³ plus taxes, pour l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'entretien du chemin menant au site d'enfouissement sanitaire.

Somme à être prise dans le poste budgétaire 2451521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 7030-04-2011

Engagement employé FADT-2010, volet territorial

CONSIDÉRANT la somme restante au budget du FADT, volet territorial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage une personne afin de travailler sur le dossier de sensibilisation au compostage et aux jardins communautaires et ce, aux conditions suivantes :

- Durée de l'emploi : 16 semaines
- Nombre d'heures par semaine : 40 h semaines
- Taux horaire : 15\$ par heure

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RESOLUTION NUMERO 7031-04-2011

Ajournement de la séance

À 20 h, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajourne la séance au mardi 19 avril 2011, à

15 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Jean-Sébastien Cloutier,
Préfet suppléant

Michel Thibault,
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dix-neuvième jour d'avril deux mille onze, à 15 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Judes Landry, préfet suppléant
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Johanne Castonguay, maire suppléant de Rivière-à-Claude
- M. Giovanni Mancini, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Gaétan Michaud, maire suppléant de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre

Sont également présents :

- M. Michel Thibault, directeur général et secrétaire-trésorier MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7032-04-2011

Réouverture de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rouvre la séance ordinaire à 15 h.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7033-04-2011

Direction générale

CONSIDÉRANT QU'un poste de directeur général adjoint a été ouvert pour remplacer M. Michel Thibault qui part pour la retraite;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a décidé que le directeur général sera affecté uniquement à l'administration de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues ont été orientées afin d'engager un directeur général pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Renée Deschênes à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. accepte les conditions d'embauche telles que définies dans le document «Contrat d'embauche».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Micheline Pelletier, il est résolu de lever la séance à 15 h 30.

Judes Landry,
Préfet suppléant

Michel Thibault,
Directeur général et secrétaire-trésorier